

# Adhérence

Clauses contractuelles

*Thomas CAILLOT - DIRCE*



**Routes de Provence-Alpes-Côte d'Azur**



**Routes du Languedoc-Roussillon**



# CCTP – Lots de contrôles

## Principe :

- 1 lot = 1 spécification
- caractéristiques homogènes (vitesse, technique, géométrie...)
- les plus longs possible
- Points singuliers traités séparément

## Traduction :

- Largeur = 1 voie
- Longueur = 500 à 1000m ou une journée d'application

# CCTP – Méthode de contrôle

- Sur la couche de roulement
- 6 semaines maximum après sa mise en œuvre
- Moyens :
  - Essai statique (PMT) : référence  
ou
  - Essai dynamique (Rugolaser)

# CCTP – Méthode de contrôle

- Deux lignes de mesures :
  - Une ligne en axe
  - Une ligne en bande de roulement droite
- Intervalle de mesures sur une ligne = 20 m
- Si mesure statique sur lots supérieur à 500m, adapter le pas entre 20 et 40m
  - Valeur élémentaire non conforme → revenir à un pas de 20m

# CCTP – Spécifications

2 niveaux de valeur spécifiées par lot :

- $PMT_{spé}$  = valeur moyenne minimum pour une ligne de mesure  
**et**
- $PMT_{min}$  = valeur à ne pas dépasser :
  - Pour les deux lignes sur un même profil en travers
  - Pour deux mesures consécutives d'une même ligne

# CCTP – Spécifications

## Valeurs recommandées dans le guide

Vitesse autorisée (8) (km/h)	Tracé en plan Virages	Profil en long Pentés (6)	PMT <sub>spé</sub>	PMT <sub>min</sub>
V ≤ 50	Tous les cas	Tous les cas	≥ 0.40 mm (1)	0.30 mm
50 < V < 90			≥ 0.60 mm	0.40 mm
V=90	Tous les cas	bidirectionnelles et 2x2 voies, P ≤ 5%	≥ 0.60 mm	0.40 mm
		2x3 voies et P ≤ 5%	≥ 0.70 mm (2)	0.50 mm
		P > 5%	≥ 0.80 mm (3)(7)	0.60 mm
V=110	Tous les cas	2x2 voies et P ≤ 5%	≥ 0.60mm	0.40mm
		2x3 voies et P ≤ 5%	≥ 0.70mm	0.50mm
		P > 5%	≥ 0.80mm (3)(7)	0.60mm
V=130	non déversé avec R ≥ 1000m ou déversé avec R ≥ 600m (4)	2x2 voies et P ≤ 5%	≥ 0.60mm (5)	0.40mm
		2x3 voies et P ≤ 5%	≥ 0.70mm (5)	0.50mm

Tableau 1 : Valeurs recommandées générales de la macrotecture

# CCAP

- Pas de réfaction de prix possible
- Les lots de contrôle refusés font l'objet d'une remise en conformité
  - Proposée par le titulaire
  - Concerne tout ou partie du lot
  - Nouveau contrôle de macrotecture
  - A la charge du titulaire

# Merci de votre attention

[thomas.caillot@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.caillot@developpement-durable.gouv.fr)



Routes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Routes du Languedoc-Roussillon

